

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2017

Présents : Mesdames Amandine GARDES, Michèle MALFANT, Marie-Christine MERLE, Séverine PORTAL, Messieurs Patrick BEAUNE, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC, Rémi ROUX et Pierre TOURETTE.

Pouvoir: Monsieur Philippe CHABANON à Monsieur Thierry PAPARIC.

Secrétaire de séance : Madame Séverine PORTAL

Guyline VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Madame le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour.

Vote à main levée

Ordre du jour :

1- Validation du compte rendu du 27/10/2017.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

2- Renouvellement conventions

Madame le maire explique que les conventions pour l'établissement des rôles d'assainissement collectif et l'entretien des stations d'épurations avec le Syndicat des Eaux d'Auteyrac arrivent à échéance en 2017.

Il est donc nécessaire d'établir de nouvelles conventions avec les mêmes conditions, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour trois années supplémentaires.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le renouvellement des conventions tel que décrit ci-dessus avec le Syndicat des Eaux d'Auteyrac et **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

3- Attribution du marché de travaux Voie Communale n°15 et enrobé lotissement n°2.

Une consultation pour le choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la voie communale n°15 et pour l'enrobé du lotissement n°2 au village de Lachaud-Curmilhac a été envoyée le 20 novembre 2017 auprès de trois entreprises. La date limite de réception des offres a été fixé au vendredi 8 décembre 2017 à 12h. L'enveloppe estimative était de 45 000 € HT.

Il a été demandé un chiffrage :

- pour la voie communale n°15, d'environ 300 mètres de long sur 4 mètres de large soit en tri couche, soit en enrobé. Le fossé sera busé au préalable par les employés communaux.

- pour le lotissement n° 2 : un enrobé.

Les 3 entreprises ont répondu de la façon suivante :

	Enrobé lotissement et Voie Communale	Enrobé lotissement et tricouche sur la voie communale	Enrobé lotissement et bi couche + enrobé sur la voie communale
EUROVIA DALA	49 687.11 €	46 587.93 €	49 871.57 €
TOUS TRAVAUX PUBLIC SOULIER Joël	54 675 €	43 395 €	Pas de proposition
SAS CHEVALIER	Pas de proposition d'enrobé sur la voie communale	Proposition combinant l'enrobé dans le lotissement et un ensemble composé de tri couche et de bicouche sur la voie communale : 43 491 €. Il manque des m ² dans le chiffrage de l'entreprise.	Pas de proposition

La Commission d'appel d'Offres réunie le 8 décembre 2017 a émis un avis favorable sur la proposition de EUROVIA DALA pour la réalisation en enrobé de la voie communale n°15 et du lotissement n°2, tant sur les travaux proposés que sur le prix de ce dernier.

Subventions obtenues :

- DETR 2017 : 7 500 €
- Région Auvergne Rhône Alpes : 22 000 € environ

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** le marché de travaux d'aménagement de la voie communale n°15 et l'enrobé du lotissement n°2 à EUROVIA DALA et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

4- Renouvellement du matériel communal.

Le tracteur et le camion sont vétustes, il est nécessaire de les renouveler. Le conseil municipal VALIDE ce renouvellement et se prononcera ultérieurement en fonction des devis demandés.

5- Questions diverses :

- Discussion sur le renouvellement des TAP pour la rentrée scolaire 2018.
- A partir du 1^{er} janvier 2018 : la gendarmerie de Brioude mettra en place des missions locales de contact avec la population: (patrouille pédestre).

Madame le maire lève la séance à 21h33

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 15 décembre 2017

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTAL